CONVENTION INTERAMÉRICAINE CONTRE OEA/Ser. L/XXII.2.20

la fabrication et le trafic illicites CIFTA/CC-XX/ doc.7/20 rev. 1

d'armes à feu, de munitions, d’explosifs 8 décembre 2020

ET D’AUTRES MATÉRIELS CONNEXES (CIFTA) Original: espagnol

Comité consultatif

Vingtième réunion ordinaire

17 décembre 2020

Washington, D.C.

AVIS

MÉTHODOLOGIE DE NÉGOCIATION DES DOCUMENTS DESTINÉS À LA VINGTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA CIFTA

Le Secrétariat technique de la CIFTA présente ses compliments à toutes les missions permanentes des États membres près l'OEA et, à la demande du secrétariat *pro tempore*, a le plaisir de leur transmettre la présente méthodologie, qui vise à contribuer efficacement au processus de négociation des projets d’ordre du jour, de calendrier et de liste des invités qui seront adoptés lors de la vingtième réunion ordinaire du Comité consultatif de la CIFTA, ainsi qu'à optimiser l'utilisation des ressources disponibles et à rendre le travail du Comité consultatif de la CIFTA plus efficace.

Les documents suivants proposés par le secrétariat *pro tempore* ont été distribués :

1. Projet d'ordre du jour (CIFTA/CC-XX/doc. 2/20)
2. Projet de calendrier (CIFTA/CC-XX/doc. 3/20)
3. Projet de liste des invités (CIFTA/CC-XX/doc. 4/20)
4. Le secrétariat *pro tempore* demande aux délégations qui souhaitent proposer des modifications aux projets d’ordre du jour et de calendrier de bien vouloir les faire parvenir au secrétariat ([mbejos@oas.org](mailto:mbejos@oas.org)) au plus tard le **12 décembre 2020**.Ces modifications seront versées aux textes et indiqueront le nom du pays qui les propose ; elles seront distribuées par le Secrétariat le 14 décembre 2020 sous forme de documents révisés.
5. Ces documents révisés seront soumis à l'examen et à l'approbation des délégations au début de la vingtième réunion ordinaire du Comité consultatif de la CIFTA.
6. En ce qui concerne le projet de liste des invités, les délégations noteront que seuls les invités qui figuraient sur la liste approuvée pour la dix-neuvième réunion ordinaire sont inclus dans la nouvelle liste proposée. Compte tenu de la date de la réunion et de la nécessité pour les invités de prendre les dispositions nécessaires, le secrétariat *pro tempore* demande que les commentaires soient envoyés à [mbejos@oas.org](mailto:mbejos@oas.org) au plus tard le **10 décembre 2020**. Si aucun commentaire n'est reçu à cette date, le Secrétariat procédera à l'envoi des invitations.

CIFTA00868F04